

# STAGE HEBDOPLUS

PROGRAMME 2024 - 2026

ATTEINDRE LE NIVEAU INTERMEDIAIRE EN LANGUE DES SIGNES



*IRIS*

*Langue des Signes*



## L'ASSOCIATION IRIS

**A partir de la reconnaissance de la Langue des Signes (LSF) comme langue naturelle des sourds, l'association a pour but de développer des activités qui contribuent à la promotion de la LSF.**

Au fil des années, IRIS a su réunir et fidéliser des partenaires représentatifs autour de projets liés à l'éducation, à la recherche et à la pédagogie en langue des signes.

Aujourd'hui, notre Association s'inscrit durablement dans la poursuite de ce projet global avec l'intention de mettre ses compétences et son expertise au service de cette langue.

Proposer de nouveaux services, élaborer des projets innovants, répondre à chacune de vos perspectives, voilà ce à quoi nous nous employons, tout en restant attachés à nos principes éducatifs et aux valeurs défendues par notre Association.

### L'Institut de Recherche et d'Innovation en langue des Signes (IRIS) propose :

- Des formations générales pour tous
- Des formations spécifiques pour les professionnels de l'éducation à la pédagogie dans un dispositif d'enseignement en LSF
- Des formations au sein d'entreprise qui répondent à des besoins spécifiques
- Des actions de sensibilisation à la surdité, à la LSF et de valorisation par la LSF
- Des actions d'information sur la LSF et sur le monde des sourds

### IRIS c'est aussi une équipe de formateurs dynamiques et expérimentés

Nos formateurs sourds enseignent depuis plusieurs années et possèdent tous des diplômes universitaires requis pour enseigner la LSF auprès d'un public entendant. Ils interviennent également en entreprise et en milieu scolaire et universitaire

### Loi du 11 février 2005 : Loi pour l'égalité des droits et des chances

**La loi du 11 février 2005 qui reconnaît la LSF comme une langue à part entière et prône l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées**, a eu un double impact : elle a permis l'**émancipation des sourds** grâce à la reconnaissance de leur langue et leur a ouvert un plus grand accès à la culture. Cela ayant pour répercussion logique une forte **croissance de la demande en terme de médiation culturelle en LSF**.

Les règles d'accessibilité dans les lieux publics génèrent une demande croissante sur le marché du travail lié à la population sourde. Une personne diplômée dans sa discipline et qui possède un niveau suffisant de langue des signes augmente considérablement les opportunités d'accès à l'emploi. Sur les 400 000 à 500 000 sourds recensés en France, 200 000 personnes utilisent la langue des signes pour communiquer.

## LE STAGE HEBDOPLUS

### Objectifs :

- > **Acquérir les bases grammaticales et lexicales de la LSF**

### Possibilité de passer le DCL :

Le stage HebdoPlus permet de se présenter à l'examen du DCL en Langue des Signes Française. Selon votre financement (CPF, France Travail) il est obligatoire de passer l'épreuve du diplôme. Ce dernier permet une reconnaissance de votre niveau en LSF.

### Prérequis :

- **Maîtrise minimale de la langue française écrite et lue exigée**

### Public concerné :

- **Sourds et parents d'enfants sourds**
- **Professionnels travaillant auprès de sourds**
- **Personnels des administrations et autres accueillant un public sourd**
- **Toute personne intéressée par l'apprentissage et la découverte d'une autre langue.**

### Durée :

- **Globale : 240 heures (cycle A) sur 2 ans soit 120 heures par an**
- **Hebdomadaire : 2 x 2 heures (60 cours de 2 heures par an)**
- **Cycle A niveau élémentaire : 8 modules soit 240 heures**

### Horaires :

- **Le mardi et jeudi de 17h45 à 19h45**

### Sessions :

**La session commence le 5 Novembre 2024 et se termine le 5 Mai 2026**

## TARIFS ET MOYENS FINANCEMENTS

### Tarif :

L'adhésion d'un montant de 18€ et 15€ pour les étudiants est valable 1 an. Elle confère le statut de membre usager à tout stagiaire.

Un **justificatif est exigé** pour les tarifs réduits suivants :

- **Statut étudiant** : joindre la carte d'étudiant de l'année en cours
- **Demandeur d'emploi** : notification de Pôle Emploi de moins de 3 mois
- **Parent sourd** : copie de la notification MDPH ou carte d'invalidité et audiogramme récent ainsi qu'un justificatif du lien de parenté

### Tableau des Tarifs (hors financement public) :

	TAUX HORAIRE	COÛT PAR MODULE (30 H)	COÛT DE LA SESSION (240 HEURES)
CPF	14 €	420 €	3 360 €
INDIVIDUEL/SALARIÉ	7,50 €	225 €	1 800 €
ÉTUDIANT/DEMANDEUR D'EMPLOI	6,60 €	198 €	1 584 €
PARENTS SOURDS	5,00 €	150 €	1 200 €
EMPLOYEUR/OPCO	16,80 €	504 €	4 032 €

### Financement :

Nous vous conseillons d'entamer vos démarches administratives au minimum 6 mois avant l'entrée en formation. L'effectif étant limité et pour pouvoir garantir votre place sur la session de formation que vous avez choisie, nous vous conseillons d'informer régulièrement notre service administratif de l'avancement de votre dossier.

**Nous pouvons procéder à votre pré-inscription sous réserve d'un accord de principe de l'organisme financeur. Toutefois, sans réponse de votre part 6 semaines avant le démarrage de la formation votre dossier sera classé et suite et votre pré inscription annulée.**

## Moyens de financement :

1. **Vous financez vous-même votre formation** : déposez votre dossier accompagné d'un premier versement correspondant à 1/3 du coût global (hors adhésion) afin de réserver votre place. Complétez la fiche d'inscription et joignez les justificatifs demandés. Le solde devra être réglé le jour de votre entrée en formation, l'échelonnement du paiement est possible (nous consulter). Les chèques sont à établir à l'ordre d'IRIS. L'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que lorsque vous entrerez en formation.
2. Vous **financez votre formation grâce au CPF** : rendez-vous directement sur le site ou l'application du CPF pour chercher la formation intensive d'IRIS. (vous avez 13 jours ouvrés avant la fin de la formation pour vous inscrire) *Frais de jury du DCL finançable par le CPF.*
3. Vous souhaitez demander un financement dans le cadre de la **formation continue auprès de votre employeur**. Nous vous conseillons de prendre contact avec le service RH de votre entreprise au moins 6 mois avant le démarrage de votre formation.
4. Vous êtes **demandeur d'emploi** et souhaitez solliciter la prise en charge de votre formation par **France Travail** : merci de vérifier votre éligibilité auprès de votre conseiller(e).
5. Vous êtes reconnu **travailleur handicapé** : vous devrez vous rapprocher de la MDPH ou de l'AGEFIPH

**Un devis ne vous engage à rien et ne tient pas lieu d'inscription.**

Certification de qualité en formation. Des partenaires reconnus certifiés



# STAGE HEBDOPLUS - 2024/2026



Institut de Recherche  
et d'Innovation en  
Langue des Signes

## Calendrier HebdoPlus 2024 - 2026

NOVEMBRE	DÉCEMBRE 2024	JANVIER 2025	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
V 1	FERIE	D 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1
S 2		L 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2
D 3		M 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3
L 4		M 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4
M 5	A1.1	J 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5
M 6		V 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6
S 7	A1.1	S 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7
V 8		D 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8
S 9		L 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9
D 10		M 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10
L 11	FERIE	M 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11
M 12	A1.1	J 12	J 12	J 12	S 12	L 12	J 12	S 12
M 13		V 13	V 13	V 13	D 13	M 13	V 13	D 13
J 14	A1.1	S 14	S 14	S 14	L 14	M 14	S 14	L 14
V 15		D 15	D 15	D 15	M 15	J 15	D 15	M 15
S 16		L 16	M 16	M 16	M 16	V 16	L 16	M 16
D 17		M 17	J 17	J 17	J 17	S 17	M 17	J 17
L 18		M 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18
M 19	A1.1	J 19	D 19	D 19	S 19	L 19	J 19	S 19
M 20		V 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20
J 21	A1.1	S 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21
V 22		D 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22
S 23		L 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23
D 24		M 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24
L 25		M 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25
M 26	A1.1	J 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26
M 27		V 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27
J 28	A1.1	S 28	M 28	M 28	L 28	M 28	S 28	L 28
V 29		D 29	M 29	M 29	M 29	J 29	D 29	M 29
S 30		L 30	J 30	J 30	M 30	V 30	L 30	M 30
		M 31	V 31	L 31	M 31	S 31		

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE 2025	JANVIER 2026	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
L 1	M 1	S 1	L 1	J 1	D 1	D 1	M 1	V 1
M 2	J 2	D 2	M 2	V 2	L 2	L 2	J 2	S 2
M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	M 3	M 3	V 3	D 3
J 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	M 4	S 4	L 4
V 5	D 5	M 5	V 5	L 5	J 5	J 5	D 5	M 5
S 6	L 6	J 6	S 6	M 6	V 6	V 6	L 6	M 6
D 7	M 7	V 7	D 7	M 7	S 7	S 7	M 7	J 7
L 8	M 8	S 8	L 8	J 8	D 8	D 8	D 8	V 7
M 9	J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	L 9	J 9	S 9
M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	M 10	M 10	V 10	D 10
J 11	S 11	M 11	J 11	D 11	M 11	M 11	S 11	L 11
V 12	D 12	M 12	V 12	L 12	J 12	J 12	D 12	M 12
S 13	L 13	J 13	S 13	M 13	V 13	V 13	L 13	M 13
D 14	M 14	V 14	D 14	M 14	S 14	S 14	M 14	J 14
L 15	M 15	S 15	L 15	J 15	D 15	D 15	M 15	V 15
M 16	J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	L 16	J 16	S 16
M 17	V 17	M 17	M 17	S 17	M 17	M 17	V 17	D 17
J 18	S 18	J 18	J 18	D 18	M 18	M 18	S 18	L 18
V 19	D 19	M 19	V 19	L 19	J 19	J 19	D 19	M 19
S 20	L 20	V 20	S 20	M 20	V 20	V 20	L 20	M 20
D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	S 21	S 21	M 21	J 21
L 22	M 22	S 22	L 22	J 22	D 22	D 22	M 22	V 22
M 23	J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	L 23	J 23	S 23
M 24	V 24	L 24	M 24	S 24	M 24	M 24	V 24	D 24
J 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	M 25	S 25	L 25
V 26	D 26	M 26	V 26	L 26	J 26	J 26	D 26	M 26
S 27	L 27	J 27	M 27	M 27	V 27	V 27	L 27	M 27
D 28	M 28	V 28	D 28	S 28	S 28	S 28	M 28	J 28
L 29	M 29	S 29	L 29	J 29	M 29	M 29	V 29	V 29
M 30	J 30	D 30	M 30	V 30	S 28	L 30	D 29	M 29
	V 31		M 31	S 31		M 31	J 30	S 30

## Fiche d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Profession : .....

Financement de ma formation : suivant grille tarifaire (page 4)

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> A titre individuel : salarié/étudiant/parent | Coût global : ..... €   |
| <input type="checkbox"/> Employeur/OPCO                               | Adhésion : 18 €         |
| <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : .....                     | Acompte (30%) : ..... € |
|   | Solde à payer : ..... € |

**Votre inscription aux cours du soir vous engage à une présence régulière et continue .  
Il en va de la cohésion du groupe et de la bonne progression de chacun. Toute absence de plus  
de 3 séances consécutives se soldera par une exclusion sans remboursement (sauf sur présen-  
tation d'un certificat médical)**

J'ai pris connaissance des conditions générales détaillées en page 9 et les accepte toutes.

Je joins tous les documents demandés mentionnés dans les conditions générales d'inscription. J'ai bien noté que je devrai verser le solde le jour de mon entrée en formation.

En cas de prise en charge par l'entreprise : je joins en plus de la fiche d'inscription les éléments demandés, la convention simplifiée de formation validée par mon employeur et/ou un accord de prise en charge ainsi qu'un chèque de 18 € pour l'adhésion\*.

Fait à ....., le .....

Signature :

\* L'adhésion ne fait pas partie des frais pédagogiques, elle reste due par le stagiaire dans la majorité des cas

## Convention simplifiée de formation

*Pour la prise en charge des frais pédagogiques par l'entreprise*

### Conclue entre l'association IRIS d'une part, et l'entreprise :

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Nom et qualité du responsable (Signature) : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Nom et Prénom du ( de la ) bénéficiaire : .....

Fonction dans l'entreprise : .....

Le signataire déclare valider l'inscription du (de la) bénéficiaire au stage intensif de LSF dispensé par IRIS pour les modules d'apprentissage indiqués dans la fiche d'inscription ci-jointe.

«L'entreprise et le (la) stagiaire ont pris connaissance des conditions générales détaillées de la plaquette et les acceptent toutes»

### Prise en charge des frais pédagogiques :

Coût horaire dans le cadre de la formation continue : 16,80€

Coût global de la formation : .....€

Adhésion\* : 18€

L'entreprise prend en charge l'adhésion :  oui  non

L'entreprise s'engage à régler les frais pédagogiques à l'issue de la période de formation réalisée par le (la) stagiaire à réception de la facture dans les meilleurs délais possibles.

Fait à Toulouse, le .....

**Signature et cachet de l'entreprise**

**Signature et cachet d'IRIS :**

\* L'adhésion ne fait pas partie des frais pédagogiques, elle reste due par le stagiaire, sauf mention contraire  
IRIS n'est pas assujettie à la TVA

## Condition générales d'inscription :

L'inscription à la formation HebdoPlus engage l'apprenant pour la totalité de la formation. Ainsi, en cas d'abandon durant le stage, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de problème médical où un remboursement au prorata sera accordé sur présentation d'un justificatif médical.

La date limite d'inscription : 6 semaines avant le démarrage de la session de formation. Effectif limité à 12 personnes par session de formation.

Si votre inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 10 jours précédant votre entrée en formation.

## Pour vous inscrire, faites-nous parvenir :

- Le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné des pièces demandées
- Un chèque d'adhésion de 18 €
- Un chèque d'acompte correspondant à 1/3 du coût pédagogique total de votre formation ou la convention simplifiée dûment complétée par votre employeur uniquement dans le cadre d'une formation financée par votre entreprise.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse
- 2 timbres postaux au tarif en vigueur (tarif économique possible)
- 2 photos d'identité au format standard (obligatoire)
- **Via le CPF : Directement sur le site CPF ( nous consulter )**

*Les chèques sont à établir au nom d'IRIS. Merci de noter que l'adhésion et l'acompte ne seront encaissés que le jour de votre entrée en formation.*

## Annulation :

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard 2 semaines avant le début du stage intensif. À cette condition, le montant de l'inscription versé sera intégralement remboursé ou avec l'accord du stagiaire reporté sur une autre date. Sauf cas de force majeure, en cas d'annulation par le stagiaire moins de 2 semaines avant le début du stage, IRIS facturera un dédit de 30% du coût pédagogique de la formation. Si l'annulation intervient le jour de l'entrée en formation, IRIS facturera le stage dans sa totalité.

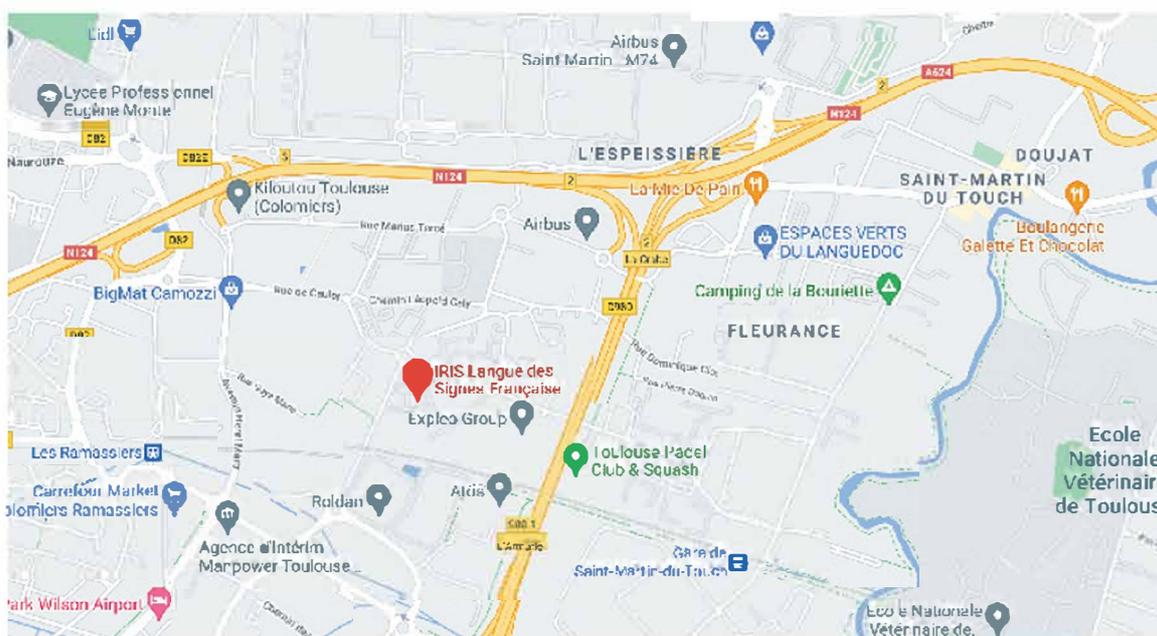
**Important : toute formation commencée et interrompue par le stagiaire est due dans son intégralité.**

Dans l'éventualité où l'effectif minimal ne serait pas atteint, IRIS se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler la formation avec un préavis de 8 jours avant le début du stage. L'acompte versé sera alors intégralement remboursé ou en accord avec les parties intéressées conservé pour une autre date.

**Une attestation de formation est délivrée à l'issue de chaque stage effectué.**



**IRIS**  
*Langue des Signes*



### IRIS - Service Formation

4 rue Emmanuel Arin - 31300 TOULOUSE - Bât D21 - B2 Pythagore



#### Contact

09 67 00 93 78

les.iris@wanadoo.fr



irislsf31



irislsf



#### Permanences téléphoniques

Lundi - Mardi - Mercredi - jeudi :

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Vendredi : 9h - 13h

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller : [www.iris-lsf.com](http://www.iris-lsf.com)

N°SIRET : 515 069 797 0030 - N°APE : 8559 A - Activité enregistrée sous le n° 73 31 05622 31

Numéro de déclaration d'activité auprès de la préfecture de la région Midi-Pyrénées 73 31 05622 31 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat Organisme référençable Datadock - Label Certif Région - Référence CNEFOP